

Article 21 du Règlement

[Traduction]

LE CANADIEN NATIONAL

L'EXAMEN DU RÉGIME DE PENSIONS

M. Dennis H. Cochrane (Moncton): Monsieur le Président, je voudrais évoquer aujourd'hui la situation du régime de pensions du CN. Les pressions que mon parti n'a cessé d'exercer lorsqu'il était dans l'opposition ont forcé le gouvernement précédent à charger une commission formée d'une seule personne d'examiner les dispositions de la Loi sur les pensions touchant les employés du CN, de faire enquête et de lui présenter ses conclusions. Compte tenu de la portée très limitée de cette étude et du mandat restreint de la commission, le ministre des Transports (M. Mazankowski) a décidé, à juste titre, d'y mettre un terme.

En raison de l'importance de cette loi et du grand nombre d'employés et de retraités du CN visés par le régime en vigueur, j'exhorte respectueusement le ministre des Transports à créer dans les plus brefs délais un nouveau groupe d'étude qui devra, dans le cadre d'un mandat plus vaste, enquêter à fond sur la situation et recommander les changements qui s'imposent.

* * *

LA CONFÉDÉRATION

L'ABSENCE DES DIRIGEANTS DES TERRITOIRES DE LA RÉUNION
DES PREMIERS MINISTRES

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, le premier ministre a réuni hier les premiers ministres des provinces pour discuter de l'ordre du jour de la conférence économique de l'année prochaine. Les dirigeants des deux gouvernements territoriaux n'ont pas été invités à cette importante réunion et, autant que je sache, il n'est pas du tout certain non plus qu'ils le soient au sommet qui doit avoir lieu au début de 1985.

Puis-je rappeler à la Chambre certaines déclarations que le gouvernement a faites dans le discours du trône? «La réalité canadienne est une mosaïque d'identités régionales distinctes». «Ce consensus (national) est essentiel si nous voulons rompre l'isolement chronique des régions du Canada». En ne conviant pas les dirigeants territoriaux à la réunion d'hier, le gouvernement a prouvé que les objectifs nationaux, la coopération nationale et la recherche d'un consensus national, tels qu'il les conçoit, ne laissent pas de place aux populations du Nord. Ce n'est pas là l'attitude idéale à conserver à l'avenir. Il faut que le gouvernement soit fidèle à sa parole et qu'il inclue toutes les régions et tous les Canadiens dans ces pourparlers d'intérêt capital.

* * *

L'AVORTEMENT

L'ÉTABLISSEMENT D'UNE LOI EFFICACE

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, le Canada n'a pas de loi efficace sur l'avortement. Celle qui est actuellement en vigueur autorise plus de 60,000 avortements chaque année dans les hôpitaux. En outre, on estime que le nombre des interruptions illégales est suffisant pour que le total des avortements atteigne 100,000 par an.

Dans deux provinces, le Québec et l'Ontario, il est impossible de persuader un jury de rendre un verdict de culpabilité. Nous n'avons donc pas une loi efficace sur l'avortement. Par conséquent, il est donc indispensable que le Parlement et les autorités compétentes remédient à cette situation intolérable. Les Canadiens ne doivent pas être laissés dans l'incertitude quant aux exigences de la loi. Le Parlement ne doit pas demeurer indifférent quand la loi est violée impunément. Il faut donner le ton et susciter un consensus national qui appuiera une loi efficace sur l'avortement.

● (1410)

Je crois pour ma part que la vie humaine commence avant la naissance et doit être protégée par la loi. J'estime aussi que la loi ne peut assurer une protection uniquement que si elle obtient le soutien de la population. Il est nettement opportun que les Canadiens décident quelle protection ils sont disposés à accorder à l'enfant non encore né.

* * *

LES BANQUES

LES GAINS DES BANQUES À CHARTE CANADIENNES

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Dans le cadre de sa déclaration économique de la semaine dernière, le ministre des Finances (M. Wilson) a fait savoir aux Canadiens qu'ils devraient se serrer les coudes et travailler ensemble en vue du bien commun, de façon à assurer la prospérité de l'avenir. Il a ajouté que chacun devrait payer de sa personne et assumer sa part des mesures d'austérité. Mais quand nous avons appris la semaine dernière que certains Canadiens doivent se serrer la ceinture beaucoup plus que d'autres, nous avons dû hélas! mettre en doute la sincérité de ses propos. La société IBCA Banking Analysis Ltd., qui examine les activités des plus grandes banques du monde et en fait rapport, a publié des chiffres qui démontrent que les grandes banques du Canada ont réalisé ensemble l'année dernière plus de bénéfices que celles de n'importe quel autre pays du monde. En effet, nos six banques les plus importantes ont réalisé en moyenne des gains réels bien supérieurs à ceux enregistrés aux États-Unis, au Japon, en Grande-Bretagne ou dans n'importe quel autre pays.

Monsieur le Président, nous n'avons pas lieu de nous étonner de ces chiffres puisque les taux d'intérêt réels en vigueur au Canada sont plus élevés que dans tout autre pays industrialisé de l'Occident. Ce qui est étonnant, par contre, c'est l'inaction de notre gouvernement face à cette situation. Les propriétaires, les petits entrepreneurs, les consommateurs, les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs éprouvent tous d'énormes difficultés quand les taux d'intérêt atteignent des niveaux aussi élevés que maintenant.

Il est grand temps que le gouvernement demande aux banques de notre pays d'assumer comme tout le monde leur part du fardeau de l'austérité. Le 4 septembre dernier, les Canadiens se sont prononcés en faveur du changement. Ils ont chargé le gouvernement actuel de remettre notre économie dans la bonne voie. Ce qu'il doit faire en tout premier lieu, c'est de ramener les taux d'intérêt réels aux niveaux tolérables de naguère. Le gouvernement a déclaré qu'il fallait réduire les taux d'intérêt, mais il n'a rien fait jusqu'à présent qui témoigne